

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 mai 2018 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11351-05-18**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7-05-2018**
- 4. Appel d'offres, soumission et demande de prix**
 - 4.1 Annulation de l'appel d'offres – Contractuel pour l'entretien des équipements d'eau potable et d'eaux usées
 - 4.2 Mandat à la firme WSP Canada Inc. – Rénovation de l'aréna
 - 4.3 Demande de prix – Fourniture d'une membrane géotextile sur la clôture au périmètre du complexe sécuritaire – Campement temporaire - COTC
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Salaire des étudiants
 - 5.4 Mandat pour représenter la Ville à la SAAQ (D. Desmarteaux)
 - 5.5 Mandat pour représenter la Ville à la SAAQ (Y. Harvey)
 - 5.6 Mandat pour représenter la Ville à la SAAQ (P. Boudreault)
 - 5.7 Offre d'achat pour la propriété du 32 rue Saint-Philippe
 - 5.8 Regroupement des offices municipaux des municipalités de La Malbaie, Clermont et Saint-Siméon
 - 5.9 Appui au Projet « Station Charlevoix »
 - 5.10 Programme supplément au loyer de la SHQ – Entente de gestion
 - 5.11 Protocole d'entente en cas d'urgence – CPE Pignons sur Rue
 - 5.12 Annulation de factures (Activitek) non récupérable
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogations mineures – 67 rue des Érables
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – 131 rue Antoine-Grenier
 - 7.3 Installation d'enseigne – 21 rue du Foyer
 - 7.4 Rénovations - PIIA – 55 rue Lapointe
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet 1 – Soutien à l'accompagnement

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement no VC-446-18 – Omnibus

10.2 Adoption du règlement no VC-447-18 – Usages conditionnels

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires d'avril 2018

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 avril 2018

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO. 11352-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 mai 2018, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES – CONTRACTUEL POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

RÉSOLUTION NO. 11353-05-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des services relatifs à l'opération et au contrôle du système d'approvisionnement en eau potable et du système d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'une seule soumission a été présentée par la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc. au montant de 97 728,72 \$;

APRÈS ÉTUDE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont annule l'appel d'offres 2018-02.

QUE la présente résolution soit adressée à la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc., 4000 boulevard Guillaume-Couture, Bureau 200, Lévis (Québec) G6W 1H7.

4.2 MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. – RÉNOVATION DE L'ARÉNA

RÉSOLUTION NO. 11354-05-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 aréna et centre de curling;

ATTENDU QUE Ville de Clermont a procédé à une demande de prix à la firme WSP Canada Inc. pour la conception, les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de rénovation de l'aréna tel que présenté dans la demande d'aide financière mentionnée ci-haut;

ATTENDU QUE les obligations décrétées par le règlement sur la politique de gestion contractuelle de la Ville de Clermont ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE, la Ville de Clermont accepte l'offre de services professionnels en mécanique, électricité et structure de la firme WSP Canada Inc. en date du 11 mai 2018 au montant de 60 747,04 \$ incluant toutes taxes applicables et portant le numéro de pièce P1-2018-05-14.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

4.3 DEMANDE DE PRIX – FOURNITURE D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE SUR LA CLÔTURE AU PÉRIMÈTRE DU COMPLEXE SÉCURITAIRE – CAMPEMENT TEMPORAIRE COTC RÉSOLUTION NO. 11355-05-18

ATTENDU QUE Ville de Clermont a procédé à une demande de prix pour la fourniture et la mise en place d'une membrane géotextile sur la clôture au périmètre du bâtiment sécuritaire, sur le site voisin de l'aréna, dans le cadre du Sommet du G7 dans Charlevoix;

ATTENDU QUE les obligations décrétées par le règlement sur la politique de gestion contractuelle de la Ville de Clermont ont été respectées;

ATTENDU QUE ces frais ont été acceptés et seront ultérieurement remboursés par la Gendarmerie Royale du Canada, dans le cadre du Sommet du G7 Charlevoix 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte le prix déposé par la compagnie Construction Couture et Tanguay, au montant de 27 382,32 \$.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 11356-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Club Cardio-Santé de Charlevoix Inc.
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • Fibrose Kystique Québec
<i>Marche destination Guérison</i> | 50 \$ |
| • Association des pompiers de Clermont
<i>Aide financière – Clinique de Sang du 18 mai 2018</i> | 300 \$ |
| • Société SLA Québec
<i>Aide financière – Marche pour la SLA 2018</i> | 50 \$ |
| • Leucan Québec
<i>Aide financière – Défi Têtes Rasées – 1^{er} juin 2018</i> | 50 \$ |

5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO. 11357-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les délégations suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • Croix Rouge Canadienne
<i>Brunch bénéfice du 6 mai 2018 (2 billets)</i> | 80 \$ |
| • Club Optimiste de Charlevoix-Est
<i>Tournoi de golf - 26 mai 2018 (Commandite d'un trou)</i> | 200 \$ |
| • Maison de la Famille de Charlevoix
<i>Tournoi de golf - 27 mai 2018</i> | 95 \$ |
| • Fondation du Centre Hospitalier St-Joseph de La Malbaie Inc.
<i>Tournoi de golf – 1^{er} juin 2018</i> | 140 \$ |
| • Regroupement pour l'intégration Sociale de Charlevoix (RISC)
<i>Tournoi de golf – 2 juin 2018</i> | 110 \$ |
| • Mains de l'Espoir
<i>Tournoi de golf – 16 juin 2018</i> | 75 \$ |

**5.3 SALAIRE DES ÉTUDIANTS
RÉSOLUTION NO. 11358-05-18**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-
SOLU UNANIMEMENT QUE** le conseil municipal fixe le salaire des étudiants à
l'emploi de la Ville de Clermont à 1,00 \$ de plus que le salaire minimum en vigueur.

Ce salaire s'applique à tous les étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont à comp-
ter de l'adoption de la présente résolution.

La présente résolution abroge la résolution no. 11115-07-17.

**5.4 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SAAQ
RÉSOLUTION NO. 11359-05-18**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la So-
ciété de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions rela-
tives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction,
ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les
répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-
LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** Monsieur Daniel Desmar-
teaux, 53 rue Beaugard, Clermont, Québec G4A 1H4 (permis no. D2563-
170979-08) soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les tran-
sactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile
du Québec.

**5.5 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SAAQ
RÉSOLUTION NO. 11360-05-18**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la So-
ciété de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions rela-
tives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction,
ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les
répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER
RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** Monsieur Yvan Harvey, 235 rue
Principale, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0 (permis no. H6109-151165-02)
soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énu-
mérées ci-haut auprès de la SAAQ.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile
du Québec.

**5.6 MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SAAQ
RÉSOLUTION NO. 11361-05-18**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la So-
ciété de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions rela-
tives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction,
ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Monsieur Pierre Boudreault, 27 rue Tremblay, Clermont, Québec, G4A1C5 (permis no. B3647-240743-07) soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile du Québec.

5.7 OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ DU 32 RUE SAINT-PHILIPPE RÉSOLUTION NO. 11362-05-18

ATTENDU QUE la propriété du 32 rue St-Philippe est à vendre par le courtier immobilier Larry Bouchard de la compagnie Groupe Sutton;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire déposer une offre d'achat pour cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer une offre d'achat avec la compagnie Groupe Sutton et son représentant M. Larry Bouchard, pour la propriété du 32 rue Saint-Philippe à Clermont, au montant de quarante- et-un mille dollars (41 000 \$).

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Larry Bouchard, agent immobilier de la compagnie Groupe Sutton.

5.8 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE LA MALBAIE, DE CLERMONT ET DE SAINT-SIMÉON RÉSOLUTION NO. 11363-05-18

ATTENDU QUE par l'adoption du projet de loi 83, le Gouvernement du Québec demandait aux 538 Offices municipaux d'habitation de se regrouper afin de desservir une centaine de logements et ainsi favoriser l'engagement de ressources permanentes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, préconisait les fusions volontaires, mais pouvait, par décret, constituer un OMH issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de La Malbaie, l'Office municipal d'habitation de Clermont et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de La Malbaie, de Clermont et de Saint-Siméon un projet d'entente de regroupement des trois offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les officiers municipaux d'habitation présenteront conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de La Malbaie, l'Office municipal d'habitation de Clermont et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**5.9 APPUI AU PROJET « STATION CHARLEVOIX »
RÉSOLUTION NO. 11364-05-18**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a un projet de pôle d'innovation ayant comme objectif d'accompagner les entreprises en prédémarrage, en démarrage et en croissance, et ce, en complémentarité des services existants;

ATTENDU QUE Charlevoix a tout le potentiel pour développer un pôle régional d'innovation, afin de mettre de l'avant des projets innovateurs, favoriser la croissance de nouvelles entreprises et stimuler l'exportation;

ATTENDU QUE nous croyons que ce pôle d'innovation permettrait de doter la région de solides atouts pour bâtir une économie moderne, ouverte sur le monde et ainsi créer un environnement propice au développement des affaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont appuie le projet « Station Charlevoix » visant la création d'un pôle régional d'innovation dans la MRC de Charlevoix-Est.

**5.10 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE LA SHQ – ENTENTE DE GESTION
RÉSOLUTION NO. 11365-05-18**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre l'OMH de Clermont (Corporation des Patriotes), la Société d'habitation du Québec et la Ville de Clermont est venue à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la prolongation de cette entente du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont informe la Société d'Habitation du Québec qu'elle confirme sa participation financière au programme de supplément au loyer.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Leonardo Celi, Direction du suivi financier et du pilotage opérationnel. Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Jacques-Parizeau, 4^e étage, Québec G1R 5E7 ainsi qu'à Monsieur Jean Chabot, OMH de Clermont, 21 rue Vermont, suite 208, Clermont, Québec G4A 1H7.

**5.11 PROTOCOLE D'ENTENTE EN CAS D'URGENCE – CPE PIGNONS SUR RUE
RÉSOLUTION NO. 11366-05-18**

ATTENDU QUE le Centre de la Petite Enfance Pignons sur Rue doit respecter les recommandations du ministère en ce qui a trait aux mesures à prendre en cas d'urgence;

ATTENDU QU'en cas d'incendie ou tout autre sinistre qui demanderait une évacuation rapide de l'installation Clermont du CPE Pignons sur Rue, le Centre Clairval sera mis à leur disposition;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente en cas d'urgence avec le CPE Pignons sur Rue pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020 et portant le numéro de pièce P2-2018-05-14.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Sandra Chouinard, directrice générale par intérim, CPE Pignons sur Rue, 5 rue Jean-Talon, Clermont (Québec) G4A 1A4.

5.12 ANNULATION DE FACTURES NON-RÉCUPÉRABLES RÉSOLUTION NO. 11367-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont procède à l'annulation des factures suivantes :

Facture # 4148	330,00 \$	Facture # 980	20,00 \$
Facture # 2343	70,00 \$	Facture # 981	80,00 \$
Facture # 1662	290,00 \$	Facture # 1141	50,00 \$
Facture # 1663	25,00 \$	Facture # 1142	210,00 \$
Facture 2682-69-9577	*1 697,68 \$		

* Encaissement suite au jugement favorable de la Cour du Québec. Annulation du solde d'intérêts.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 67 RUE DES ÉRABLES RÉSOLUTION NO. 11368-05-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogations mineures déposée le 3 avril dernier pour la propriété située au 67 rue des Érables afin de réputer conforme les éléments suivants :

- une remise implantée à 0,7 mètre de la ligne de lot, alors que le tableau 2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une remise doit être implantée à 1,0 mètre de la ligne latérale ou arrière pour un mur sans ouverture;
- une pergola implantée à 0,9 mètre de la ligne de lot, alors que le tableau 2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'une pergola doit être implantée à 1,5 mètre de la ligne latérale ou arrière;
- un réservoir d'huile implanté à 0,7 mètre de la ligne de lot, alors que l'article 7.2.7 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un réservoir d'huile doit être localisé à plus de 2 mètres de la ligne latérale ou arrière d'un terrain.

CONSIDÉRANT QUE ces dérogations ont été demandées suite à la production d'un certificat de localisation par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la remise est implantée à 0,7 mètre de la ligne latérale du lot depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la pergola est implantée à 0,9 mètre de la ligne latérale du lot depuis plusieurs années;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'huile est implanté à 0,7 mètre de la ligne latérale du lot depuis déjà quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir est visible de la rue et qu'il a été installé sans respecter les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation pour le réservoir pourrait créer un précédent si on l'acceptait telle qu'elle est demandée;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution no 2018-05-480, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogations mineures pour la remise et la pergola et que celle pour le réservoir soit acceptée à la condition d'y ajouter un écran visuel pour qu'on ne puisse le voir à partir de la rue.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures pour la remise et la pergola et que celle pour le réservoir soit acceptée à la condition d'y ajouter un écran visuel pour qu'on ne puisse le voir à partir de la rue.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 131 RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 11369-05-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 13 avril dernier pour la propriété située au 131 rue Antoine-Grenier afin de réputer conforme le climatiseur à 1,8 mètre de la ligne latérale du terrain alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un climatiseur doit être implanté à un minimum de 3 mètres de la ligne latérale.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation a été demandée suite à la production d'un certificat de localisation par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le climatiseur a été installé dans la cour latérale du terrain et que celle-ci est adjacente à une cour arrière sur la propriété voisine et près d'un patio;

CONSIDÉRANT QUE la clôture entre les deux propriétés ne cache pas entièrement ce climatiseur et protège encore moins contre le bruit;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution no 2018-05-481, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal le refus de la demande de dérogation mineure au 131 rue Antoine-Grenier.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure au 131 rue Antoine-Grenier.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 21 RUE DU FOYER RÉSOLUTION NO. 11370-05-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne au mur avant du bâtiment au 21 rue du Foyer.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 2018-05-482, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'une enseigne au mur avant du bâtiment au 21 rue du Foyer.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de permis d'installation d'une enseigne au 21 rue du Foyer.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.4 RÉNOVATIONS – 55 RUE LAPOINTE RÉSOLUTION NO. 11371-05-18

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de permis de rénovations pour une propriété située au 55 rue Lapointe afin de procéder à l'installation d'un garde-corps sur la galerie façade du rez-de-chaussée.

CONSIDÉRANT QUE tout projet de rénovations dans la zone 122-M fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité considèrent que les garde-corps s'harmoniseraient mieux avec le bâtiment s'ils étaient identiques à ceux installés sur les galeries du deuxième étage, c'est-à-dire avec des barreaux verticaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que les travaux projetés ne respectent pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2018-05-483, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal le refus de la demande telle que présentée mais recommanderait l'acceptation s'il modifiait les garde-corps pour que les barreaux soient installés à la verticale comme au balcon du 2^e étage.

APRÈS ÉTUDE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal refuse la demande telle que présentée mais accepterait la demande de permis avec l'installation de barreaux verticaux en bois, comme au 2^e balcon.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES VOLET 1 – SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT RÉSOLUTION NO. 11372-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale (Volet 1 – Soutien à l'accompagnement).

Dans l'éventualité de l'acceptation de financement, la Ville de Clermont s'engage à utiliser ces fonds tel que prévu au programme et à respecter les exigences de l'ULS de la Capitale-Nationale.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC-446-18 - OMNIBUS
RÉSOLUTION NO. 11373-05-18**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-446-18 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du règlement sur le plan d'urbanisme et de développement durable numéro VC-432-13;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement numéro VC-446-18 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement numéro VC-446-18 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13 et du règlement sur le plan d'urbanisme et de développement durable numéro VC-433-13.

**10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC-447-18 – USAGES CONDITIONNELS
RÉSOLUTION NO. 11374-05-18**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-447-18 « Règlement sur les usages conditionnels »;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement numéro VC-447-18 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement numéro VC-447-18 « Règlement sur les usages conditionnels ».

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AVRIL 2018
RÉSOLUTION NO. 11375-05-18**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés d'avril 2018 au montant de 174 468.85 \$ ainsi que le versement des salaires d'avril 2018 au montant de 50 798.11 \$ et portant le numéro de pièce P3-2018-05-14.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-04-2018
RÉSOLUTION NO. 11376-05-18**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'avril 2018;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MAI 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2018 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 222 015.31 \$ certifié de crédit disponible portant le numéro 2018-05-2518 et portant le numéro de pièce P3-2018-05-14.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2018-05-2518

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11377-05-18**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale

Brigitte Harvey
Directrice générale